

## DIALOGUE SOCIAL

# Négociations en trompe l'œil

*Le 24 juin, la dernière réunion de la Commission paritaire nationale (CPN) mettait en évidence la distance séparant encore les propositions de la délégation patronale de celles des organisations syndicales et donc, l'impossibilité de conclure un quelconque accord. Depuis, nous avons continué à échanger pour tenter de faire évoluer le dossier et chercher les moyens de reconstruire le statut collectif des salariés du Groupe.*

Si la CNCE a compris qu'elle ne pouvait contractualiser en dehors des organisations majoritaires, elle n'a toujours pas mis dans les échanges, les ingrédients indispensables au règlement de la situation. Ainsi, la délégation patronale ne sort pas du cadre constitué par les textes qu'elle avait signés en juin 2002, contestés, opposés, inapplicables... Toutes ses prétendues « avancées » ne sont en fait que des habillages différents, qui ne changent rien sur le fond.

### Quelques exemples

#### Grille de classification

Nous demandons, depuis fort longtemps d'apporter une solution au problème « d'encombrement » dans les classifications intermédiaires (75% des collègues sont positionnés sur des emplois anciennement classés C/D/E).

La CNCE accepterait aujourd'hui de créer une classification intermédiaire entre la C et la D mais qui serait de fait une C +.

C'est une fausse solution qui ne fait que déporter le problème. Nous proposons de créer un véritable niveau supplémentaire en reconsidérant les 3 niveaux intermédiaires, selon le tableau ci-contre.

*Nous avons retenu la logique de niveaux exprimés en coefficient mensuel. La valeur du salaire s'obtient en multipliant ce coefficient par la valeur du point salarial (valeur actuelle : 9,76 Euros).*

Classif.	Coef. CNCE	Coef. SU
T 1	123	123
T 2	139	139
T 3	163	163
<b>T 4</b>	<b>174</b>	<b>180</b>
<b>T/M 5</b>	<b>185</b>	<b>197</b>
<b>T/M 6</b>	<b>203</b>	<b>217</b>
C/M 7	237	237
C/M 8	271	271
C/M 9	305	305
C/M 10	340	340
C/M 11	374	374

Classif.	Coef. SU	Paliers
T 1	123	
T 2	139	5
T 3	163	8
T 4	180	5
T/M 5	197	5
T/M 6	217	8
C/M 7	237	6
C/M 8	271	11
C/M 9	305	11
C/M 10	340	11
C/M 11	374	12

#### Evolution de carrière

Après avoir rejeté tout automatisme dans les évolutions de carrière, la CNCE concéderait désormais d'introduire un tel mécanisme, mais quasiment sans effet salarial, notamment pour les salariés en place, compte tenu des éléments individuels intégrés à leur salaire (PDE, prime familiale, prime de vacances) !

Nous proposons d'instituer 3 paliers entre chaque niveau de classification, selon le tableau ci-contre. Le niveau du palier correspond au tiers de l'écart entre deux classifications intermédiaires.

Il s'agirait là d'un réel plus salarial, venant s'ajouter au salaire effectif de chaque salarié, contrairement à ce qu'envisage la délégation patronale.

La périodicité des paliers pourrait être progressive en fonction des catégories.

.../...

## Grille de translation

La CNCE n'entend toujours pas répondre à notre demande d'instaurer une grille de translation entre l'ancien système de classification et le futur. Il s'agit d'une mesure de bon sens et de simple justice, afin de préserver les collègues d'un déclassement à l'occasion de la mise en place du nouveau dispositif de classification. Nous proposons la grille suivante :

*Les salariés qui occupaient un emploi classé en :*

<b>A</b>	<i>se voient confier un emploi classé au moins en</i>	<b>T1</b>
<b>B</b>	<i>se voient confier un emploi classé au moins en</i>	<b>T2</b>
<b>C</b>	<i>se voient confier un emploi classé au moins en</i>	<b>T3</b>
<b>D</b>	<i>se voient confier un emploi classé au moins en</i>	<b>TM5</b>
<b>E</b>	<i>se voient confier un emploi classé au moins en</i>	<b>TM6</b>
<b>F</b>	<i>se voient confier un emploi classé au moins en</i>	<b>CM7</b>
<b>G</b>	<i>se voient confier un emploi classé au moins en</i>	<b>CM9</b>
<b>H</b>	<i>se voient confier un emploi classé au moins en</i>	<b>CM10</b>
<b>I</b>	<i>se voient confier un emploi classé au moins en</i>	<b>CM11</b>

Il s'agit de quelques illustrations du mode de négociation en trompe l'œil de la délégation patronale. Bien d'autres points nous éloignent encore **sur ce seul dossier** (promotions blanches, point salarial, garantie individuelle, etc.).

***La CNCE entend aujourd'hui accélérer le processus de négociation.  
Rien ne pourra cependant avancer, quel que soit le rythme,  
en l'absence des éléments indispensables que nous réclamons régulièrement.***

Le secrétariat national  
Bernard Charrier, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber

